

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-six, le 17 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Didier ROUCHOUSE, Maire.

L'An deux mil vingt-six, le 17 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT, Mme Josée NAVARRO et M. Raphaël DUTRUEL adjoints.

M. Yves BRAYE, Mme Isabelle ABRIAL, Mme Andrée MURGUE, Mme Eliane GAILLON, M. Antoine GERPHAGNON, M. Philippe FREYSSINET, Mme Pascale CROUZET CHALAVON, Mme Karine PAULET, M. Willy BERTHASSON, M. François AKAKO, Mme Caroline CHARVET, M. Adrien DESSAILY, Mme Mathilde RIOU, M. Hubert SAIGNOL, Mme Valérie CELLE et Mme Estelle BOURGIN, Conseillers

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. Jacques DUPONT pouvoir M. Didier ROUCHOUSE

Mme Françoise BALMONT pouvoir à Mme Valérie CELLE

M. Jean-Luc FAURE pouvoir à M. Hubert SAIGNOL

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Anne-Laure GUILLAUMOND

Secrétaire de séance : *Mme Caroline CHARVET élue à l'unanimité*

Objet : Conventions de servitude pour l'enfouissement du réseau électrique basse tension et de l'éclairage public – Quartier du Réservoir (route du Réservoir, Cité Bois de Fruges et route de la Pontchardière) – autorisation de signature

(Délibération 2026_09_08)

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43) auxquels la commune de Sainte-Sigolène est adhérente,

Vu le courrier de la société ETS Lapize de Sallée, mandatée par le SDE43, en date du 4 juin 2026, sollicitant l'accord de la commune sur le tracé retenu pour la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau électrique basse tension et de l'éclairage public dans le quartier du Réservoir,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), par l'intermédiaire de la société ETS Lapize de Sallée, envisage de réaliser

des travaux d'enfouissement du réseau électrique basse tension et de l'éclairage public sur les voies suivantes : route du Réservoir, Cité Bois de Fruges et route de la Pontchardière.

Le tracé retenu pour la réalisation de ces travaux emprunte plusieurs parcelles appartenant à la commune. Afin de permettre la réalisation du projet dans les meilleurs délais, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions amiables de passage et de servitude établies entre la commune et le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, pour chacune des parcelles communales concernées.

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe des conventions amiables de passage et de servitude à conclure entre la commune de Sainte-Sigolène et le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire pour les parcelles communales traversées par le tracé des travaux d'enfouissement du réseau électrique basse tension et de l'éclairage public dans le quartier du Réservoir (route du Réservoir, Cité Bois de Fruges et route de la Pontchardière) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions de servitude ainsi que tout document afférent.

Membres en exercice	29
Présents	25
Représentés	3
Votants	28

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	28

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 22/09/2026

et publication en Mairie le : 22/09/2026

Pour Copie conforme
Le 22/09/2026

Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE